

COMMUNIQUÉ

**POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE**

PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2022

Saint-Hyacinthe, le 6 avril 2022 – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à toute la population des municipalités membres de la Régie que la prochaine collecte de gros rebuts approche à grands pas. Les collectes printanières de gros rebuts ont lieu **entre 7 h et 19 h**, la journée de collecte des déchets de chaque secteur et elles sont effectuées par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière des déchets, selon un horaire différent.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de la rue, même pour les immeubles multilogements, et s'ils sont déposés dans des remorques, camions ou autres, ils ne seront pas ramassés. Seuls les « **gros objets** » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, peuvent être déposés dans les bacs tout au long de l'année.

Contrairement aux matières apportées aux écocentres qui sont valorisées à 78 %, il est important de rappeler que les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont entièrement dirigées vers l'enfouissement.

À titre informatif, une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite ci-dessous :

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets volumineux, équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur), etc. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac convenablement scellé avec du ruban adhésif avant d'être déposés à l'endroit du ramassage.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que les déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes. Vous pouvez consulter le site Internet de la Régie au www.riam.quebec pour connaître les alternatives disponibles pour la disposition de ces matières.

Selon chaque territoire, les dates de collecte des gros rebuts sont les suivantes :

- Lundi 16 mai :** Acton Vale
- Mardi 17 mai :** Béthanie, Saint-Théodore-d'Acton, Canton de Roxton, Sainte-Christine, Roxton Falls, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Nazaire-d'Acton et Upton
- Mercredi 18 mai :** La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Hugues, Saint-Jude, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu et Saint-Simon
- Jeudi 19 mai :** Saint-Dominique, Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton
- Vendredi 20 mai :** Saint-Damase, Saint-Pie, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine

Ville de Saint-Hyacinthe : *(pour connaître le secteur, se référer au calendrier de collecte à trois voies)*

- Lundi 9 mai :** Secteur 1
- Mardi 10 mai :** Secteur 2
- Mercredi 11 mai :** Secteur 3
- Jeudi 12 mai :** Secteur 4
- Vendredi 13 mai :** Secteur 5

En dehors de cet horaire de collecte, la Régie met également à la disposition des citoyens de ses municipalités membres, deux écocentres situés respectivement à Saint-Hyacinthe et Acton Vale, où il est possible de disposer des rebuts encombrants d'origine résidentielle, de la mi-avril à la fin novembre.

UN CONSEIL : *Avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourrait en faire bénéficier d'autres personnes.*

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350
www.riam.quebec